en par duque

utes s : n'er

ens, s trist rier s

chent ; exalte

sublime religio rendro e omb irage our

uces p

ns av us av s perco

nform

rappor

qui sen

241.15

12 8.

s., 10

1. pen 2 1. 101

25 1. 2 o à 330 ne, 2li

amboun Savon

Paris, des-Arts. Eté & di Ses, & li le de le écrite de un dans

litique

# OUVELLES POLITIQUES

the discontracting are provided in the contract of the contrac

### NATIONALES ET ETRANGERES.

Primedi 1ºr. Messidor, an V.

( Lundi 19 Juin 1797 ).

Marche d'un corps de troupes françaises vers la riviere de Gênes. — Arrestation de trois sénateurs de cette ripublique, et nomination d'une junte pour proposer les changemens à faire dans son gouvernement. — Rentrée à Sheerness de dix des vaisseaux qui s'étoient insurgés. — Situation critique de l'Irlande. — Restitution des biens appartenans au clergé du pays conquis, situé ente la Meuse et le Rhin.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

#### ITALIE.

De Milan , le 2 juin.

On ne parle ici que de la révolution de Gênes. Les patriotes ont été battus, dit-on, parce qu'ils étoient trop nombreux pour avoir besoin de se battre. Quelques Français ont été victimes de ces monvemens, & le ministre de France, dont le gouvernement avoit demandé l'intervention, a couru quelque danger. En voilà plus qu'il n'en faut pour que Buonaparte prenne part aux affaires de Gênes. Un corps de troupes est déjà en marche pour la riviere. On ignore si c'est pour agir hostilement, ou pour camper près de Gênes, afin de contenir les différens partis & empêcher l'effusion du sang. Par l'accueil que Buona-parte a fait aux députés gênois, ou peut juger qu'il n'a pas de vues hostiles. Il va partir pour Tortone, a fan d'être plus à portée de traiter avec le gouvernement gênois & de terminer les troubles le plutôt possible.

De Génes, le 5 juin.

A peine les députés que le sérénissime gouvernement envoyoit à Buonaparte étoient-ils partis, qu'il arriva ici un aide-de-camp de ce général, chargé de remettre une lettre au doge. Par cette lettre, Buonaparte demandoit l'élargissement de tous les français qui ont été arrêtés pendant les mouvements révolutionnaires, le désagnement pendant les mouvemens révolutionnaires, le désarmement du peuple, & l'arrestation de ceux qui ont excité le peuple contre les français. Le gouvernement consentit à la premiere demande ; il promit de continuer le désarmement du peuple qu'il avoit déjà ordonné, & se refusa à la troisieme demande, comme n'étant pas fondée. Le ministre de France ayant insisté sur ce troisieme article, & ayant annoncé qu'en cas de refus il partiroit, le gouvernement ordonna l'arrestation de trois nebles désignés, Francisco Grimaldi & Francisco Spinola , inquisiteurs d'état , & Nicolo Cattaneo. Au moment où l'en sut que le mimistre de France ne partoit plus, la foule qui s'étoit rassembblée sur la place, fit de grands applaudissemens.

Le sérémissime gouvernement avoit rendu, le 22, au

moment de l'insurrection, un décret par lequel il pro-

mettoit de faire les réformes villes au bien public, & il avoit même nommé une junte, dans laquelle étoient admises quatre personnes du second ordre. Il est aujourd'hui occupé de l'exécution de ce décret ; il a même envoyé une députation au général Buonaparte, pour lui faire part de ces dispositions & pour couvenir des changemens à faire dans l'ordre actuel. Le ministre de France assistera à la conférence. On espere ici que le nouvel ordre de choses ayant l'approbation des Français, ceux qui desirent des changemens s'y soumettront sans murmure, & que Gênes n'éprouvera pas les malheurs d'une révolutions Lettre écrite d'Italie par un voyageur danois, à son ami à Copenhague.

L\*\*\*, ce 25 mai 1797.

Ce fut pour moi un plaisir bien vif, en arrivant en Suisse, de trouver une nation qui, quoique composée de différentes peuplades, dont le régime est fort varié, n'a vu naître entr'elles aucune dissention fâcheuse & n'a pris, depuis près de trois siecles, aucune part à toutes les guerres qui ont ravagé l'Europe. À l'exception de quelques troubles intérieurs, de fort courte durée, elle a toujours vécu dans un repos parfait, en faisant de la conservation de ses limites le seul objet de sa politique extérieure, sans jamais profiter des circonstances les plus favorables pour s'aggrandir. Depuis l'époque où elle a conquis sa liberté par son courags, & qu'elle l'a maintenue par une modération sans exemple dans l'histoire, aucun nouvel impôt n'a été établi en Suisse; & cependant les revenus des gouvernamens, payés en argent, ont été, par la baisse considérable du prix des métaux, réduits à

fort peu de chosc.

Ce n'est qu'en Suisse que les biens & les droits de chaque individu sont efficacement protégés par un trèspetit nombre de loix sages & simples; on n'y connoit pas ces légions d'avocats qui s'engraissent ailleurs aux dépens des pauvres & des orphelins. Les magistrats on sont élus par le peuple, ou du moins ne tirent-ils que de la con-fiance du peuple leur pouvoir & leur autorité; ce qui ne

leur permet aucune mesure despotique.

A l'exception de quelques cantons, où une démocratio illimitée fait regarder quelquefois les objets d'utilité publique comme des entraves à la liberté individuelle, on trouve par-tont en Suisse les établissemens les plus utilité

pour l'entretien des pauvres, des malades & des orphelins, pour l'éducation de la jeunesse, pour les progrès des arts & des sciences; en un mot, pour tout ce qui tient à ce sentiment, que les Anglais appellent à juste titre public spirit. Fant-il s'étonner, si un tel pays a, depuis

trois siecles, presque triplé sa population?

Cependant je n'ai pas trouvé les constitutions & le caractere national des suisses sans défauts; mais ces défauts sont fort exagérés par les mécontens, qui se trouvent en Suisse comme par-tout, le par des suisses mêmes, qui croient donner aux étrangers une grande idée de leurs lumières, en rabaissant même les avantages les plus éminans de leur patrie. Les journaux allemands contiennent souvent des diatribes bien injustes coutre la Suisse.

Quoiqu'on en dise, il me semble qu'aucune nation en Europe n'a vécu depuis plusieurs siecles dans une situation plus heureuse, sous tous les rapports, que les Suisses. Ils en sont généralement persuadés eux-mêmes. Quoique l'esprit turbulent du siècle se soit aussi emparé de quel-ques têtes parmi eux, ils ont montré une mâle fermeté & un csprit vraiment patriotique à la vue des dangers qui, pendant cette guerre terrible entre leurs voisins, se sont approchés de leurs frontieres. Aucun sacrifice ne leur a coûté pour se mettre en état de résister à toute atteinte hostile, & de proleger efficacement leur neutralité. nation ne pourroit pas être subjuguée par la puis ance la plus formidable, avant que ses villes & ses villages l'assent changés en monceaux de ruines & de cendres. Mais quel motif aureit-on aussi pour vouloir assujettir un pays sembleble, dont il faudroit faire auparavant un désert, & qui, d'ailleurs, n'est pas à beaucoup près aussi riche que des observateurs superficiels l'ont publié? On y voit une aisance assez généralement répandue, grace à la sagesse de ses loix, à l'économie qui regne dans les familles ; mais pour ces richesses en or & en argent qu'on trouvoit autrefois dans les Pays-Bas & dans les grandes villes d'Italie, on les y cliercheroit en vain, &c. (La suite à un autre numéro)

## ANGLETERRE. De Londres, le 14 juin.

L'insurrection de la flotte du Nore n'est pas encore entierement terminée; mais elle paroît toucher à sa fin.

Suivant une lettre de Sheerness d'hier, dix antres des vaisseaux de guerre qui étoient restés dans la rade ont trouvé moyeu de s'échapper. Hier, il n'y avoit plus que le Sandwich, le Monmouch, l'Inflexible, le Lion, le Gran-Pus, le Champion, la Proserpine & la Tisiphone, qui déployoient encore le pavillon ronge, comme un signal qui annonçoit leur résolution de ne pas se soumettre, à moins qu'on ne leur accordât les conditions que le lord Northesk avoit proposé à l'amirauté. Treize autres vaisa aux avoient déployé le pavillon bleu, signal de leur disposition à se soumettre, moyennant le pardon du roi-& le paiement de ce qui leur étoit dût. A la marée montante, dix vaisseaux leverent leurs aucres & remonterent la Tamise & la Medway sans opposition. Bientôt après les autres vaisseaux ôterent le pavillon rouge; & il y a tout lieu de croire qu'ils sont actuellement tous rentrés dans le port de Sheerness.

le

pı

On avoit bien prevu que Parker & les autres chefs cherchere e at à s'échapper; on a publié une proclamation du roi, par laquelle on offre cinq cents livres sterlings de récompense à quiconque se saisira de la personne de

Richard Parker. En effet, ce grand amiral de l'insuration, ayant tenté de s'évader du Sandwich, y a été a tenu par l'équipage, ainsi que plusieurs de ses co-déput

Un courrier arrivé hier au soir a apporté des dépéde du directoire exécutif de France, & l'on croit qu'el contiennent le passe-port demandé par notre gouvern ment pour le négociateur chargé d'aller traiter de paix.

Il y a eu une hausse sensible dans les effets publin les 3 pour of consolidés ont flotté aujourd'hui de 52 à Le nouvel emprunt de 13 millions est à 9 3 pour of prime.

Extrait d'une lettre de Corck, en Irlande, du 9 juin Notre malhenreuse isle est toujours dans le même de trouble & d'allarme, sans anoune circonstance qui do augmenter ou diminuer les inquiétudes. Ou y épron tous les tristes effets de l'état de guerre civile, qui sour tout à la loi martiale. Les citoyens paisibles out les fureurs des rebelles & les vexations du militaire; il n'y a ni liberté, ni sûreté, par-tout où le régime litaire domine. Les arrestations arbitraires, les visites miciliaires sous prétexte de chercher des coupables of saisir les armes cachées, les dénonciations sans motifs violences & les exactions impunies d'une soldatesque que est obligé de ménager; ce sont là autant de sources de m inévitables, & dont le remede paroît difficile à trouver dangereux même dans son application. Car il y a pres autant d'inconvéniens à faire aux insurges des concessions qui encourageroient de nouvelles prétentions dont on voit pas le terme, qu'à maintenir un système de la qui les pousseroit au désespoir. J'avoue que le plus gra danger, à mes yeux, est celui de céder à la désob-sance, ce qui est toujours foiblesse du gouverneme car lorsqu'un gouvernement a perda ce respect d'e nion qui fait sa plus grande force, il a bien de la pe à le recouvrer ensuite. La masse de la nation est en sincerement attachée au maintien de la constitution tannique. Les chess mêmes du parti catholique ne mandent qu'une participation aux droits politiques, la justice en théorie n'est point contestée, mais dont concession dans les circonstances actuelles ne paroît conforme à la saine politique. Au reste, les princip habitans de cette ville, protestans & catholiques, se réunis le 4 pour célébrer l'anniversaire de la naiss du roi, dans un diné très-nombreux, où les sentime les plus constitutionnels & les plus patriotiques se se manifestés avec éclat.

### BELGIQUE. De Braxelles, le 27 prairial:

Le général Hoche vient de prendre un arrêté par quel le clergé du pays conquis, situé entre la Meus le Rhin, est rétabli dans la jouissance de tout ce qui appartient en propre on à titre d'usufruit. Il contribute une somme de quatre millions de livres; ce pioint aux huit millions demandés, formera une som de douze millions pour les pays occupés par l'armet Sambre & Meuse.

La persécution des ministres du culte catholique, s'étoit ralentie depuis quelques jours, recommence a une nouvelle vivacité. A Wawre, petile ville à cinque de Bruxelles, plusieurs mandats d'arrêt ont été lant depuis deux jours, contre des ecclésiastiques de cette qui exerçoient leur ministère sans avoir fait la dela

tion; s'app criminel du tement tran tions. Le c palité, jadi tribunaux d à emprisons des prêtres

Si la p d'elle on a faut pas ce impolitique culte, elle Pourquoi e prêires dép Qui vous a des opinior Vous craigi d'un penpl des bienfaits sez dans la uns à 1 ne plus re depuis tant la tyrannie diminné : revolution d'important secours , e rantes enco l'asyle des de som len de l'human l'on porta craignoit er grands fla l'Angleterre brage de lei pressée, & prêtres, à tous les ora rosité par l & M. Pitt

" Mais quantice la plass hommes , la aujourd'hui les a conda leur oppose " Pour le

n'avons d'arligué nos ti de l'expulsi constitution sures qui fu tembre, po plus le sol a irouvous pe tisme; com tion; s'appuyant sur le jugement rendu par le tribunal criminel du département de la Dyle. Ici tout est parfaitement tranquille, depuis que le clergé a repris ses fonctions. Le commissaire du directoire auprès de la municipalité, jadis sous-diacre, aujourd'hui apostat, accable les tribanaux de réquisitoires, dans lesquels il invite les juges à emprisonner & à persécuter ceux qu'il lui plait d'appeller des prêtres réfractaires.

insum

depêch

qu'ell

er de

public 52 à 8

our o

9 juin

rême &

qui doi

é prou

crain

aire;

gime

otifs,

lue di

ouver

presqueession

ni on

de fo

ns gm

désabé

nemer

et d'e

la per

tion l

ne

es, d

dont

aroît

incipa

, se su

naissa

entime

se su

Meuse

ntribu

ce que

rmee

nce a

nq lie

tte v

#### SUR LES PRÉTRES.

Si la puissance civile doit trembler de placer à côté d'elle on au-dessus d'elle la puissance religieuse, il ne faut pas cependant qu'elle continue des persécutions aussi impolitiques que barbares. En ne faisant rien pour le culte, elle devient atroce, si elle s'arme contre lui. Pourquoi ces prêtres qu'on emprisonne ? Pourquoi ces prêtres déportés? Puis-je voir la liberté des cultes dans un pays où des prêtres sont voués à la proscription? vous a permis d'appliquer des peines arbitraires à des opinions que votre puissance ne peut atteindre? Vous craignez Fintérêt qu'ils inspirent; & sous les yeux d'un penple qui les vénere, qui reçut d'eux antresois des bienfaits, aujourd'hui des consolations, vous conduisez dans les cachots des septuagénaires; vous condamnez les uns à ne plus voir la lumiere du jour, les antres à ne plus respirer l'air natal. Ah! les cruantés pratiquées d'années n'ont que trop rempli les vœux de tyrannie la plus ombrageuse ; leur nombre est bien diminné : errans chez les étrangers , où la guerre & la révolution même venoient bientôt les atteindre, fatigués d'importaner la pitié, rougissant d'en recevoir les foibles secours, épuises d'infirmités, de sollicitudes plus devorantes encore, la plupart d'entre eux n'ont trouvé que l'asyle des tembeaux. Un seul pays a accueilli avec plus de soin leur misere, les a reçus dans quelques hospices de l'humanité. En ! quel est ce pays ? C'est celui où l'on porta des loix de mort, qui ne sont pas encore révoquées, contre les prêtres catholiques, celui où on les craignoit encore il y a quelques années, à l'égal des plus grands fl'aux ; c'est en un mot l'Angleterre. Quoi ! l'Angleterre les reçoit dans son sein sans prendre ombrage de leurs dogmes, signale pour eux une pitié empressée, & nous, nous affectons de craindre que les prêtres, à peine rappellés dans notre sein, y rallument tous les orages civils ! nous nous laissons vaincre en générosité par l'ennemi que nous avons le plus droit de hair, & M. Pitt nous denne des leçons-d'humanité!

» Mais que parlé-je d'humanité? Il s'agit ici de la justice la plus sévere, de nos loix les plus saintes. Ces hommes, frappés d'un châtiment dont nous punissons aujourd'hui les plus dangéreux séélérats, quel tribunal les a condamnés? Quel crime leur impute-t-on? On ne leur oppose ni crime, ni jugement.

n Pour les retenir dans l'exil on dans la captivilé, nons n'avons d'autre titre que le livre de mort que nous ont légué nos tyrans. C'est nous qui, à la quatrieme année de l'expulsion de nos décemvirs, à la seconde de notre constitution, feurnissous le deruier complément aux mesures qui furent inventées par les ordennateurs du 2 septembre, pour que les prêtres réfractaires ne souillassent plus le sol de la liberté. Et voilà l'unique moyen que nous trouvons pour calmer les craintes imaginaires du fanatième; comme si ce n'étoit pas lui prêter le plus terrible

aliment que de l'animer par la persécution, Mais si ces prêtres venoient enfin demander la mort sur la terre qui les a vu naître, faudroit-il encore redresser les échafauds & doubler le zele religieux par ls sang des martyrs.

» Si la justice, si l'humanité sollicitent aujourd'hui pour eux, la philosophie y joint encore sa voix. Quoi! cette-philosophie, que les hommes religieux, & sur-tout ceux qui feignent de l'être, présentent comme le système organisé de tous les désordres, de tous les crimes? Oui, elle-même : eh! que lui importe tous ces cris de récrimination que l'esprit de parti rend chaque jour plus perçans! Elle peut avoir des erreurs & même quelques justices d'opinion; elle ne veut pas renoncer au droit de les réparer. Ce n'est jamais elle qui a persécuté; (les tyrans la proscrivoient aussi bien que la religion elle-même ). C'est elle qui la premiere à imploré pour ne qu'on persécutat plus. Elle a aujourd'hui sur ses plus fougaeux détracteurs un immense avantage; c'est d'être appellée à les protéger; c'est de se mettre entr'eux & les hommes ombragenz qui les accablent. Lors même qu'elle n'aura plus ces tristes services à leur rendre, elle aura à leur opposer la religion elle-même, ses principes de paix & d'obéissance n. Ce morceau est tiré d'une brochure qui paroît aujour-

d'hui, & qui a pour titre : Où faut-il s'arrêter? par Lacretelle le joune. Elle se vend chez Desenne, au palais Egalité, n°. 1 & 2. Prix, 1 liv. 4 sols.

#### Aux Ridacteurs des Nouvelles Politiques.

Citoyens, vous avez rendu compte dans votre journal' de ce qui s'est passé le 6 au conseil des anciens, d'une manière trop succinte pour en donner une idée assez exacte. L'étois à la séauce; l'incident dont je vous parle, niérite ce me semble, d'être remarqué.

Creniere dans son rapport, s'exprima à la tribune en des termes que l'on crut assez généralement offensans pour son collegue Marbot: celui-ci voalat repliquer; & le president Barbe-Marbois lui refusa long-tems la parole. Ce refus auroit pu paroitre injuste & partial, si la sagesse reconnue du président n'avoit reponssé cette inculpation, & n'en avoit sait promptement demêler la cause. Il étoit hors de doute que celui qui croyoit être offensé, alloit provoquer une explication; & Creniere, qui est connu pour un homme farme, ne s'y seroit vraisemblablement pas refusé. Le président exigea d'abord de lui la promesse de ne rien dire qui no tendit à calmer l'agitation & à prévenir tout éclat. Creniere l'ayant promis, le président ne vit plus d'inconvénient à donner la parole à Marbot, & tout se termina avec la décence & la modération qui convenoit à une assemblée de législateurs. Souvent le conrage consiste à passer pour injuste quand on n'est que prudent & juste.

### CORPS LEGISLATIF. CONSEIL DES CIMOCCENTS.

Présidence du citoyen Pienrenu.

Suite de la séance du 29 prairiel.

Rouzet fait adopter un projet de résolution qui porter que la loi du 3 prairial, concernant le traitement des commis supprimés, auront leur exécution pour les mois de messidor & thermidor.

On fait la seconde lecture du projet adopté hier surle rapport de Felix Faulcon, concernant le divorce.

Debonnieres. — Je ne viens pas combattre la mesure que vous avez adopté hier; mais vous ne vous bornerezs

pas sans doute là. Le divorce est une question trop importante pour que vous l'ajourniez jusqu'à la discussion du code civil. Je demande donc que la commission soit chargée de vous présenter ses vues sur l'ensemble de la loi da divorce.

Damolard répond à Bonnieres, que cette question est livrée aux conventions matrimoniales, aux intérêts des enfans, &c., & qu'elle fait nécessairement partie du code civil, dans ses rapports avec la paternité, les droits des tuteurs, curateurs & les successions. Il demande néanmoins que le couseil autorise, s'il le juge à propos, la commission à lui faire un rapport particulier sur le di-

Henri Lariviere appuie les observations de Bonnieres: on ne peut considérer, dit-il, le divorce que sous deux rapports, celui des enfans & celui des époux. C'est une question qui me paroît toute morale, & sur laquelle déjà beaucoup d'orateurs ont jetté la plus grande lumiere. Je vote pour qu'elle soit discutée isolément.

L'erdre du jour, s'écrie-t-on.

Bonnieres. — Le divorce est un contrat civil; il y a pas de rapporter la loi, il faut au moins la modifier. J'insiste pour que la commission vous présente ses vues sur cet objet. beaucoup de cas où on pent le demander. Mais s'il ne s'agit

Damolard objecte que le conseil ne peut & ne doit examiner la question que sous le rapport de l'intérêt public & non sur celui de la religion, quoiqu'il doive être satisfait du progrès des opinions religieuses. Il verra toujours avec plaisir que les citoyens répugneront à la dissolution du mariage. L'orateur revient à l'objet principal de la discussion, & termine en demandant l'ajour-noment sur la proposition de Bonnieres.

Après quelques débats, le conseil passe à l'ordre du jour sur la demande de Bonnieres, & adopte par amendement, au projet de résolution sur le divorce, l'article

« A l'égard des demandes en divorce, dans lesquelles les trois actes de non concilation auront en lieu, le délai des six mois ne courra que du jour de la publication de

la présente loi ».

pi

Noailles fait un rapport, & propose de prononcer la radiation définitive du représentant Madier, porté sur une diste d'émigrés. - Adopté.

CONSELL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen BARBÉ-MARBOIS.

Seance du 29 prairial.

Le conseil approuve une résolution du 21 prairial, qui annulle un arrêté du comité de sûreté générale , qui , sur la simple dénonciation de l'ex-conventionnel Guffroy, avoit traduit le citoyen Rougeville devant le tribunal criminel, comme émigré.

Sur le rapport de Lihorel , le conseil approuve une résolution du 27 prairial, portant que la loi du 5 plu-viôse an 4, qui autorise le directoire à envoyer des agens dans les colonies, est rapportée en ce qui concerne les isles de France & de la Réunion.

Le conseil reçoit & approuve de suile and resolution du 21 prairial, qui applique la loi du 3 prairial, aut officiers réformés, pour leurs appointemens des mois de messidor & de thermidor.

Baudin fait un rapport sur la résolution du 18 floréal, relative aux postes aux lettres & aux postes aux chevanx Il ne pense pas qu'il faille abolir les franckises : les malles dit-il, n'en seroient pas moins chargées; les couriers trans porteroient pour leur compte ce qu'ils transportent aujour d'hui pour celai des postes. Il annonce que le transpor des journaux se fait, au laux où il est fixé aujourd'hu, avec avantage pour la poste.

justice; ce seroit se priver de la révélation des faits le plus importans, parce que ceux qui pourroient les tran-mettre n'auroient pas le moyen des payer le port de la

Pour éviter les abus du contre-seing, Baudin propos à ses collegues de s'astreindre à écrire de leur main l'a dresse de toutes les lettres qu'ils écriront, & à les contra signer de leurs noms; il me pense pas que personne se assez osé pour emprunter la main d'un député pour écrie des adresses.

La commission dont Baudin est l'organe a pensé que le régie intéressée étoit un mode vicieux d'administration, un mauvais palliatif; elle pense qu'il faut en revenir a mettre les postes en ferme, & elle propose le rejet de la résolution.

Impression & ajournement.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 30 prairial.

Dumas, membre du conseil des anciens, adresso à celu des cinq cents une pétition du citoyen Duportail, qui ministre au dix août, & décrété d'accusalion quelque jours après, fut caché 22 mois chez un ami. Craignant ensin de le compromettre , il passa eu Amérique , mais après avoir signé chez un notaire , en présence de hait témoins, la déclaration que son ex-patriation étoit l'effet de la violence.

Dumolard dit qu'on ne peut pas confondre un contr

mace avec un émigré.

La pétition est renvoyée à une commission.

Le conseil rejette comme contraire à la constitution la proposition faite par Henry (du Loiret) qu'ancus membre sortant du corps législatif ne puisse, ni par le corps législatif, ni par le directoire, être promu à au

cune place qu'un an après l'expiration de ses fonctions. Après de longs débats, le conseil a pris une résolution portant que les négociations de la trésorerie ne se seront plus sous la surveillance du directoire & des ministres, mais sons la seule responsabilité des commissaires: ministre des finances ne décidera plus quelles ordonnauco devront être payées de préférence.

Refus de la pro Fin de la lett cantons suiss ui appartien

Duodi

Prix de l'a 16 liv. pour

On assure q rances: il ne p & il n'a pas en pagne.

Le peuple se prit, post fair gardes, parce, c tent du mécor banque.

On annonce dépendance, & les Français, raison, que le ne suivent son ouvertement de de se soumettr

Le corps le cispadane étoie étoient à la v général Buona sieme fois. La eispadane; ma de Reggio , de république don publique cisalj qu'ils dé divisible; mais des lombards ; Reggio , parce sont pas aussi

Toute la Ter plusieurs villes

De l'Imprimerie de Boyen, Suand et Xhrouer, Propriétaires & Editeurs du Journal des Nouvelles Politiques, rue des Moulins, nº. 500.